

Votre intermédiaire

Nom
Adresse



Code portefeuille :



Devis Simplifié Assurance Annulation d'évènement

Le présent Devis Simplifié doit être impérativement complété et retourné à l'agence AXA Philippe NEZEYS agence.nezeys@axa.fr au plus tard **un mois avant la date du déroulement de la manifestation. Sous réserve d'acceptation du risque par l'Assureur, ce Devis Simplifié constituera les Conditions Particulières du contrat.**

RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUSCRIPTEUR

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : Ville : _____

Numéro de client AXA : Siret : _____

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION ASSUREE

Dénomination :

Nature de la manifestation :

Lieu exact du déroulement de la manifestation :

Date et heure de début : --/--/---- à _____
heure(s)

Date et heure de fin : --/--/---- à _____
heure(s)

Montant des frais engagés : €

A déduire le cas échéant, les subventions qui resteraient acquises, même en cas d'annulation de la manifestation : - €

Total du montant de garantie : = €

Le montant de garantie doit être inférieur à 15 000 € ; il constitue le montant de la garantie accordée pour la manifestation assurée.

LA COPIE DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION GARANTIE DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE JOINTE AU DEVIS.

OBJET ET ETENDUE DU CONTRAT

Objet et étendue du contrat :

L'Assureur garantit au Souscripteur, le remboursement des frais engagés irrécupérables, supportés directement par lui et ce, sur justificatifs, au cas où la manifestation serait annulée, reporté ou écourtée, par suite de la survenance de l'un des faits générateurs limitativement énumérés sous les articles suivants des Conventions Spéciales :

- Article 2.1 « Indisponibilité des locaux et/ou du matériel »
- Article 2.2 « Autres faits générateurs garantis »
- Article 2.3 « Intempéries » alinéa 2.3.1 à 2.3.

COTISATIONS

Cocher la case correspondante à la manifestation

<input type="checkbox"/> En extérieur plein air intégral Taux : 4 % TTC	<input type="checkbox"/> En extérieur sous scène couverte et bâchée sur 3 côtés Taux : 3,50 % TTC	<input type="checkbox"/> En intérieur (bâtiment construit et couvert en dur) Taux : 1 % TTC
---	---	---

Montant de la cotisation :

Montant de la garantie _____ € x Taux _____ % = _____ € TTC (Cotisation minimum 500 € TTC)

La cotisation est payable au comptant à la signature du contrat.

EXCLUSIONS

- Par dérogation partielle aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article 2.2 des Conventions spéciales, demeurent exclues des garanties du contrat, les conséquences pécuniaires de l'épidémie de pneumopathie atypique, de grippe aviaire ou de grippe de type a/h1n1, ainsi que des retraits d'autorisation administrative ou mesures sanitaires prises par les autorités publiques du fait de cette (ces) épidémie(s) ou du risque d'épidémie.
- Outre les exclusions prévues aux conventions spéciales, sont exclues les conséquences pécuniaires de grève et/ou de toute autre action des professionnels intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, de la diffusion et du spectacle.
- L'indisponibilité des personnes.
- Le déficit d'exploitation.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Suite à Intempéries, en cas d'annulation, de report ou d'interruption du programme qui interviendrait au-delà de la moitié de sa durée programmée, l'Assureur ne procédera plus à aucune indemnisation.

EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet pour une durée ferme à la date d'acceptation du risque par l'Assureur, et cessera ses effets de plein droit et sans autre avis à la date de fin de déroulement de la manifestation.

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le Souscripteur déclare :

- ne pas avoir eu d'antécédents sinistres au cours des 3 dernières années.
- avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales n°460620 version A et des Conventions Spéciales Annulation d'Evènement, n°953800

« Je soussigné(e) _____ reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances,
- Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés,
- Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient,
- Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service Information Clients - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant,
- Que les données recueillies par l'Assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus. »

Fait à : _____, le : _____

Signature du Souscripteur
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Pour AXA France